

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Mandelieu-la-Napoule

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenue de Saint-Exupéry (sous l'A8),
avenue du général de Gaulle (bord de mer),
avenue de Cannes,
avenue des Anciens Combattants... (axes identifiés comme prioritaires dans les réponses aux baromètres cyclables 2017 et 2019)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°2 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.
Réduction du trafic de transit sur le Bd des écureuils, l'avenue Janvier Passero ou l'avenue du 23 août.

Action n°3 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°4 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cette préconisation doit être accompagnée par la proposition de solutions alternatives aux parents. Cf. action 9 (Pédibus & vélobus)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°6 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Promouvoir une culture vélo

Action n°7 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°8 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Les différents pôles municipaux sont peu éloignés les uns des autres (Mairies principale et annexes, services techniques, médiathèque, archives, ...), une partie des déplacements des élus et/ou services techniques peut certainement se faire à vélo.

Action n°9 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°10 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°11 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°12 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.